



La France priée de revoir les limites quantitatives de tabac acheté dans les pays de l'union

Rubrique : actualités - Date : lundi 23 novembre 2009

La Commission européenne a demandé le vendredi 20 novembre à la France de supprimer les limites quantitatives de tabac acheté dans d'autres pays de l'Union. La France dispose donc de deux mois pour se mettre en règle avec l'Europe. Actuellement, les Français ne peuvent acheter plus de deux kilos de tabac par véhicule dans d'autres pays de l'Union Européenne.

Selon Bruxelles, la législation française qui consiste à limiter la circulation de tabac à un kilo dans l'Hexagone et l'achat de tabac dans d'autres pays européens à deux kilos par véhicule fait obstacle à l'application du principe de libre circulation des marchandises dans un marché intérieur . [lire la suite de l'article du JDC sur lejdc.fr](#)